

RETRAIT DE LA DECOTE IFSE : ENFIN !!

2 ans de batailles,
des centaines de pétitions signées,
des mobilisations,
ce point dans tous les préavis de grève de la CGT,
des votes CONTRE de la CGT même quand le nombre de jours évoluait car nous
exigeons le retrait de cette mesure injuste et pénalisante pour les agents ...
et ce vendredi 7 mars en CST, le retrait de la délibération relative à l'impact du
régime indemnitaire en cas de maladie ordinaire **A ÉTÉ RETIRÉE.**

COMBATTRE EST TOUJOURS UTILE !

Il ne faut pas croire que cette décision est le produit d'un geste de bonté.

Nous n'oublions pas que cette mesure injuste et pénalisante était une volonté politique.

Nous n'oublions pas les collègues qui l'ont payé très cher !

Nous n'oublions pas non plus que ce sont les amis politiques de M. Muselier qui ont fait passer **une mesure de régression absolue en diminuant de 10% la rémunération des agents de la fonction publique quand ils sont malades.**

Et nous avons vu également, qu'alors que le collège employeur a voté contre cette mesure, le nôtre d'employeur, pourtant si prompt à tweeter sur tous les sujets n'a rien dit.

Cette mesure produit des économies sur le dos des agents malades.

À la CGT, nous demandons :

où va aller l'argent «économisé» sur notre santé ?

Va t'il servir à rembourser les agents pénalisés par la ponction de l'IFSE ? À la prise en charge du jour de carence ? À augmenter le budget de l'AGPI ? ...

Ou bien va t'il abonder les caisses de la communication au titre de la collectivité d'un Président en campagne sur des sujets nationaux ou municipaux ?

Malade mais pas coupable ! Il nous reste à obtenir :

- l'abrogation du jour de carence et dans l'attente sa prise en charge par l'employeur (comme dans beaucoup d'entreprises privées)
- le retour au 100% de rémunération

**ÊTRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX NI UN CALCUL,
CONTINUONS LE COMBAT POUR LE PROGRÈS SOCIAL**